

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

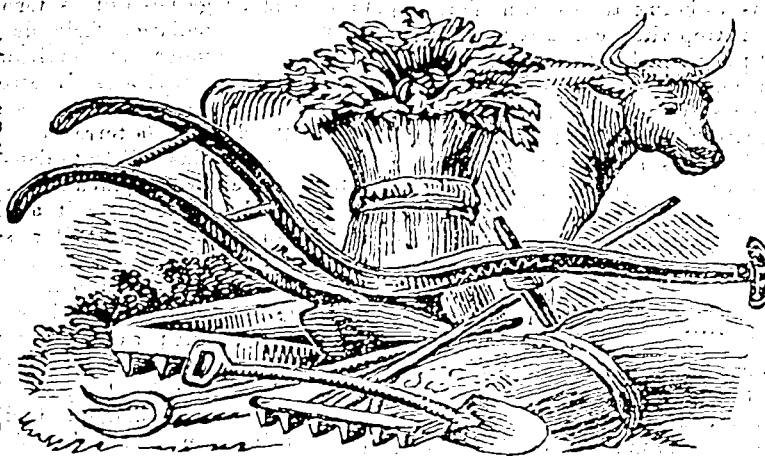
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN, H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette, et les demandes pour abonnement, devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à
FIRMIN H PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

IMPORTANT POUR NOS ABONNÉS !

PRIME!!!

A tous nos abonnés en retard qui nous feront tenir le prix de leurs arriérages d'abonnement à la Gazette des Campagnes, d'ICI A OCTOBRE, nous leur expédierons les deux volumes suivants :

1o. Traité sur la tenue générale d'une terre dans la Province de Québec, démontrant comment un sol usé peut être rendu des plus fertiles sans capital ; aussi : de la rotation des récoltes, des racines et cultures sarclées, des instruments d'agriculture et du soin des animaux.

2o. L'élevage du cheval, suivi d'un grand nombre de recettes se rapportant aux différentes maladies du cheval. Ces recettes sont extraites des meilleurs auteurs vétérinaires, et à la portée de nos cultivateurs.

Ce dernier volume est actuellement sous presse.

Nous remercions bien cordialement ceux qui depuis quelques jours nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement ; nous espérons que le grand nombre voudront bien suivre cet exemple.

Nous n'avons pas cru nécessaire de dire que ceux qui avaient payé leur abonnement avant l'offre de la prime, y auront droit : cela se conçoit.

Comme l'offre d'une prime a été faite dans un temps de rareté d'argent, ceux qui paieront dans le cours de Septembre recevront la prime. Voici le temps où les cultivateurs vendent leurs produits, et ils peuvent facilement faire la part qui revient à la Gazette des Campagnes.

Dans un mois, nous expédierons ces deux volumes à tous nos abonnés qui alors auront payé leurs arriérages. C'est un sacrifice que nous nous imposons et qui, tout en étant profitable à nos abonnés, nous permettrait d'être en possession de plus de douze cents piastres qui nous sont dues pour abonnements à la Gazette des Campagnes. — Que l'on se hâte !

LE VOLUME OFFERT EN PRIME :

L'ELEVAGE DU CHEVAL

CONTIENDRA DE 96 à 104 PAGES

Son utilité vaudra le prix de l'abonnement à la Gazette des Campagnes. Les nouveaux abonnés qui paieront d'avance auront droit aux deux volumes offerts en prime.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Confection des quinteaux.

Revue de la Semaine : La profanation des dimanches à Rome.

— Spoliation de la Sacrée Congrégation de la Propagande. —

— Périécution de l'Eglise en Allemagne. — Réélection de M.

Louis Riel.

Sujets divers : Concours agricole de la Société d'agriculture du

Comté de Kamouraska. — Plantation des arbres fruitiers et

arbustes. — Nourriture des bêtes bovines.

Petite chronique : Nouvelle fromagerie à St. Etienne de Beau-

harnois. — Chemin de fer intercolonial et Mégantique. — Les

ours. — Tremblement de terre.

Recettes : Remède contre les différentes affections des pommiers

et pruniers. — Destruction des kermès et des tiges sur les

les arbres fruitiers.

CAUSERIE AGRICOLE

CONFECTION DES QUINTEAUX.

Dans notre dernière causerie, nous recommandions fortement à nos lecteurs de mettre leurs grains en quinteaux et nous leur donnions les conseils les plus propres à les convaincre de la nécessité de cette opération. Si nous avons été

lu attentivement, si nos raisons ont été mûrement pesées, il ne doit plus maintenant rester le moindre doute dans l'esprit des cultivateurs sur l'opportunité et les avantages de la mise en quin-teaux.

Qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, la confection des quin-teaux doit toujours être un accessoire obligé de toutes nos moi-sous de céréales. Dans les beaux temps, il ne faut pas que les grains se dessèchent trop vite; car la sève contenue dans les tiges ne pourrait pas se rendre dans les épis, la nutrition des grains serait incomplète et ils resteraient petits et souvent ridés. La mise des grains en quin-teaux prévient cette trop prompte dessiccation, donne aux sucres nutritifs toute facilité de s'accumuler dans les épis et d'achever la nutrition des grains. Dans les temps pluvieux; tout en produisant les mêmes résultats sous le rapport de la maturation, l'opération que nous recommandons ici empêche la détérioration des récoltes. En Canada, l'automne voit souvent arriver des pluies abondantes et de longue durée; alors malheur aux récoltes coupées et étendues sur le champ et même aux plantes sur pied si elles sont parvenues à maturité complète! L'humidité trop forte et trop constante fait germer le grain dans l'épi ou lui fait contracter la moisissure.

Tous les ans la culture canadienne perd, par les intempéries, une partie notable de ses produits et en certaines années, ce n'est que par des prodiges d'activité que l'on réussit à sauver une partie de ses récoltes d'une destruction complète.

Le javelage que l'on fait subir aux récoltes de grains est la seule cause de ces pertes. En remplaçant ce javelage par les quin-teaux tous nos grains seraient préservés, et leurs qualités seraient en même temps considérablement augmentées.

La mise en pratique des quin-teaux est générale dans les pays les plus pluvieux de la terre. L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, dont le climat brumeux et humide mettait souvent à néant les plus abondantes récoltes de grains, ont trouvé dans la confection des quin-teaux un moyen infaillible et facile de corriger les défauts de leur température. Aussi, les cultivateurs de ces contrées ne coupent pas une seule poignée de céréales sans les mettre en quin-teaux.

De la Grande Bretagne cette pratique s'est introduite en Canada à la suite de l'immigration incessante qui nous arrive de cette contrée. Notre climat est loin d'être aussi pluvieux que celui de la Grande-Bretagne; cependant nos automnes sont d'ordinaire des saisons de grandes pluies, et la nécessité des quin-teaux nous paraît aussi impérieuse pour la culture canadienne que pour la culture anglaise. On devrait donc rendre la confection des quin-teaux générale dans tout le pays, et c'est dans ce but que nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette utile opération.

Nous en appelons à l'intelligence de tous. Ne serait-ce pas un succès magnifique si nous pouvions corriger les intempéries du climat? Ne ferions nous pas des profits beaucoup plus élevés, si nous réussissions enfin à faire disparaître les causes qui amènent si souvent la détérioration, sinon la destruction complète d'une partie notable de nos récoltes? Tout le monde reconnaît que l'homme qui parviendrait à réaliser de tels prodiges serait un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité et qu'il mériterait la reconnaissance de l'univers entier. Eh bien! ce moyen que nous proposons ici, et que nous travaillons à généraliser depuis nombre d'années, la confection des quin-teaux, corrige les intempéries du climat ou du moins prévient leur action destructive, et amène par cela même une forte augmentation dans les profits nets de la culture des céréales.

Mais pour que la confection des quin-teaux produise d'aussi merveilleux résultats, il faut qu'elle remplisse certaines conditions que nous voulons faire connaître dans la présente causerie.

La première condition que doivent remplir de bons quin-teaux c'est d'empêcher toute introduction de l'humidité à l'intérieur des gerbes qui les forment. La seconde c'est de permettre la circulation facile de l'air dans toute la masse.

Tous les praticiens reconnaîtront parfaitement la nécessité de ces deux conditions. L'introduction de l'eau à l'intérieur des quin-teaux serait plus préjudiciable que sur les grains étendus sur la terre; car l'évaporation est presque nulle ou du moins très-lente dans les quin-teaux et l'humidité amènerait très-rapidement la moisissure de la paille et du grain. Le remède serait alors pire que le mal, et les pertes que l'on voulait éviter seraient certainement plus considérables que si l'on avait laissé les céréales à l'air libre.

Les avantages qui résultent de la libre circulation de l'air à travers les quin-teaux sont incontestables. C'est cette circulation seule qui permet à toutes les parties des gerbes de se dessécher convenablement; c'est elle qui empêche l'humidité de rester trop longtemps à l'intérieur des quin-teaux; c'est par elle, en un mot, que la dessiccation complète de la paille et du grain s'opère. Le soleil dessèche bien la surface des gerbes extérieures; mais il n'a que très-peu d'effets sur l'intérieur des gerbes, et sans l'air ces dernières ne se dessècheraient jamais complètement.

Il faut donc que les quin-teaux soient assez bien construits pour empêcher tout accès de la pluie à l'intérieur et pour donner à l'air une circulation facile. De plus, la construction doit être assez solide pour que les quin-teaux puissent résister à la violence des vents si communs et si impétueux pendant la saison des récoltes.

Différents moyens ont été préconisés pour permettre aux cultivateurs de remplir ces conditions. Mais de tous ces moyens le plus convenable et le plus facile est, sans contredit, le mode de construction importé il y a quelques années par les cultivateurs irlandais et écossais.

Voici comment les bons praticiens construisent les quin-teaux:

Au fur et à mesure que le grain est coupé, on le lie en petites gerbes. Chacune de ces gerbes peut représenter le tiers d'une de nos gerbes ordinaires. Le lien dont on se sert ici est formé avec la paille même du grain que l'on vient d'abattre; huit à dix de ces brins de paille font un lien d'une force suffisante, qui résiste parfaitement à toutes les secousses. Dans les cultures où le nombre des moissonneurs est restreint, ce sont ces moissonneurs mêmes qui font les gerbes; c'est-à-dire qu'au lieu de disposer les poignées de grain coupé en javelles régulières, comme la chose se pratique d'ordinaire, ils les mettent en petits tas immédiatement sur le lien qui doit consolider les gerbes.

Lorsque huit à dix de ces gerbes sont terminées, on les met debout sur le sol, à côté les unes des autres, sur deux rangs, les épis en l'air, les pieds écartés et les têtes réunies. Les gerbes représentent alors une pyramide plus ou moins régulière dont les épis forment le sommet.

Enfin on termine le quin-teau par un chapeau que l'on plante sur le sommet de la pyramide. Ce chapeau est formé d'une grosse gerbe qu'on lie fortement avec une hart ou un lien de paille à quelques pouces du bas des tiges. Plus souvent on construit ce chapeau avec quatre petites gerbes solidement réunies ensemble. On pose le chapeau les épis en bas, on étale les tiges tout autour du quin-teau, de manière à couvrir parfaitement tous les épis des gerbes.

Cette espèce de quinteau remplit complètement les conditions que nous avons posées plus haut. En effet, l'eau de pluie ne peut pénétrer à l'intérieur puisque le chapeau l'en empêche. Elle tombe bien, il est vrai, sur le chapeau; mais naturellement elle descend en coulant le long des pailles; et, rendus à l'extrémité inférieure du chapeau, elle se trouve à l'extérieur du quinteau sans avoir pu pénétrer dans les gerbes.

La circulation de l'air est parfaite dans toute la masse de ce quinteau, puisque l'écartement du pied des gerbes laisse à ces dernières des vides que l'air parcourt sans cesse. De plus la forme pyramidale donnée au quinteau constitue une espèce de cheminée dont la partie supérieure, fortement chauffée, fait un appel considérable d'air de bas en haut.

Enfin l'écartement dont nous venons de parler donne au quinteau un point d'appui plus étendu et toute la construction résiste parfaitement aux vents.

Voici une seconde manière de construire les quin-teaux fort usitée dans quelques contrées :

" On commence, dit un auteur expérimenté, à placer debout une première brassée de tiges, puis on dépose autour d'autres brassées en les inclinant de manière à former une espèce de cône. On consolide l'édifice par un lien; on le couvre par une grosse gerbe fortement liée, placée les épis en bas, et formant le chapeau. "

Ce mode de construction peut avoir d'importants avantages. Néanmoins, à notre avis, il nous semble que la première espèce de quin-teaux doit lui être préférée; et nous appuyons cette préférence sur des raisons qui nous paraissent excellentes. En effet, la circulation de l'air est plus facile dans la première méthode que dans la seconde, la résistance au vent est aussi plus forte et la construction se fait plus promptement.

Poussés par la nécessité, plusieurs cultivateurs de nos localités mettent en quin-teaux une grande partie de leurs grains. Mais ils nous semblent ignorer complètement le véritable but du travail qu'ils font; du moins c'est ce que nous avons pensé à la vue du peu de soin avec lequel ils construisent leurs quin-teaux. Chez la plupart des cultivateurs, pour faire les quin-teaux, on lie les grains en grosses gerbes, on place ces gerbes debout sur le sol, quatre par quatre, l'épis en l'air, les pieds écartés et les têtes réunies; presque jamais ils ne mettent de chapeaux sur ces quin-teaux.

Cette manière d'agir est sans doute préférable à l'ancienne méthode du javelage; mais cela ne l'empêche pas d'être encore fort défectueuse. D'abord, les gerbes sont trop grosses, la dessiccation est trop lente et si le liège a été fait pendant que les tiges étaient encore humides, l'intérieur des gerbes est exposé à moisir. Puis l'absence de chapeau enlève au quinteau les trois-quarts de ses avantages. S'il survient une pluie, les épis ne sont aucunement préservés et si cette pluie est de longue durée, il est encore à craindre que les grains ne germent. Un quinteau sans chapeau est un travail incomplet, qui n'a que des avantages fort restreints. Pour obtenir de ce travail tous les bons effets qu'il promet il ne faut pas le faire à moitié.

Enfin, nous devons dire en terminant que l'on ne met en quin-teaux, immédiatement après le coupage, que les grains dont les tiges ne sont pas mouillées. Les grains coupés pendant une pluie ou à la rosée doivent rester quelques heures sur le champ pour se ressuyer avant d'être mis en quin-teaux; et cela surtout si le pied des céréales contient beaucoup de plantes vertes ou si l'on est menacé d'un mauvais temps de longue durée.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Saint-Père a reçu, dernièrement la visite d'une commission composée de trente hommes et de trente dames romaines, représentant les trente comités de l'œuvre contre la profanation des dimanches et des fêtes. Cette commission était accompagnée des représentants de toutes les autres associations catholiques de Rome.

Les nouveaux maîtres de Rome, dans le but évident d'insulter au sentiment chrétien des Romains restés fidèles au Pape, font profaner par leurs ouvriers les jours consacrés à la prière par l'Eglise, en obligeant ces ouvriers de travailler les jours de fête.

C'est contre cette profanation que les Romains ont voulu protester auprès du Saint-Père. La protestation était accompagnée de trente quatre mille signatures.

Le président de la Commission, M. le Comte Adolphe Piazzani, après s'être prosterné au pied du trône, a lu au Saint-Père l'adresse suivante :

" Les sentiments religieux et moraux du peuple romain sont profondément offensés par le spectacle dont nous sommes témoins les jours de fête. Dans ces jours, le Gouvernement et la municipalité poursuivent des travaux sans aucune urgence, au grand détriment des ouvriers, ainsi privés de vaquer aux devoirs chrétiens; et au grand scandale des particuliers ainsi poussés à imiter cette profanation qui déshonore notre ville, lui fait perdre l'aspect chrétien dont elle s'honorait autrefois et la montre aujourd'hui infidèle.

" Les étrangers passant à Rome et sachant que dans leurs pays, mêmes protestants, le précepte divin est gardé, accusent les Romains de le violer; et c'est contre cette accusation injuste que le peuple et les souscripteurs protestent énergiquement. "

Le Saint-Père, qui lui-même avait eu connaissance de cette profanation des fêtes par l'ordre des autorités piémontaises, n'a pas voulu laisser passer cette occasion sans flétrir l'infamie dont le Gouvernement se rend ainsi coupable. Aussi est ce d'une voix émue qu'il a répondu à l'adresse de la Commission par l'allocution suivante :

" A l'hypocrisie pharisaïque qui reprochait aux apôtres de violer la loi du sabbat, parce qu'ils pressaient entre leurs mains quelques épis afin d'en retirer un peu de farine pour leur nourriture, à cette hypocrisie d'exagération a succédé le mépris de la loi chrétienne de la sanctification des fêtes.

" Il y a, je crois, deux motifs à cela. Beaucoup d'hommes travaillent et font travailler en ne se préoccupant pas des prohibitions de la loi. Beaucoup d'autres font travailler pour braver la loi elle-même. Quant aux premiers, on peut dire qu'ils sont poussés par l'avidité du gain; quant aux seconds, ils obéissent à un esprit d'incrédulité satanique. Ceux-ci sont sous l'ombre de l'avarice, ceux-là sous le joug de l'impiété.

" L'avidité du gain montre le mépris de la loi du Décalogue et du développement que l'Eglise donne à cette loi. L'autre montre le désir de brûler l'encens devant l'autel de l'impiété. Et de nos jours l'unique moyen de se soutenir au Pouvoir consiste à se poser en incrédule et en contempteur de la loi de Dieu.

" Mais vous qui avez le pouvoir prêtez l'oreille : *Præbetis aures qui continetis multitudines et placetis vobis in turbis nationum!* Si vous vous complaisez aujourd'hui dans la profanation des fêtes, dans la spoliation des églises, dans la dispersion des ministres du sanctuaire et dans d'autres œuvres antichrétiennes détestables, vous devrez aussi vous présenter au tribunal divin pour y subir un jugement qui

sera très-dur, précisément parce que vous administrez et commandez aujourd'hui : *Judicium durissimum in iis qui præsumunt fieri.*

" Et si le clergé est en quelque partie relâché dans la discipline et en quelque partie dévoyé du droit chemin, les péchés et les fautes de cette petite portion des ministres du sanctuaire retombent sur vous qui avez ouvert les cloîtres et favorisé les apôtats, sur vous qui n'avez pas su imiter tant de personnages des siècles passés, qui furent les protecteurs et non pas les persécuteurs de l'Eglise.

" A ce propos, je me plais à vous faire connaître que, dans ces derniers jours, on m'a offert la photographie d'un tableau qui se trouve au Panthéon et qui représente un empereur présentant à un pape le temple d'Agrippa. C'est l'empereur Phocas qui remet le Panthéon au pape Boniface IV, et le pape accueille ce don avec des signes manifestes de complaisance. Ce fait se rapporte à une époque éloignée de nous d'au moins douze siècles. Mais comme les Romains montraient de la répugnance à adorer le vrai Dieu, dans un lieu où on avait vu adorer les faux dieux de l'aveugle paganisme, le Pontife remplit l'église des ossements des saints martyrs et dédia le temple à la Reine des martyrs. Voilà pourquoi cette église se nomme aujourd'hui Sainte-Marie *ad martyres*. Et c'est ainsi que les chrétiens, sous les auspices de la Reine des martyrs et des martyrs mêmes, entrent aujourd'hui dans le temple transformé de la mensongère adoration des idoles à la sainte invocation des martyrs et de leur Reine.

" Comme alors, on a vu dans les siècles postérieurs des églises fondées et embellies par les grands de ce monde. Mais aujourd'hui en plus d'un lieu les pensées et les actes ont changé : on dépouille, on opprime, on poursuit la destruction de tout ce qui appartient à l'Eglise ; on voudrait la destruction de l'Eglise elle-même, si c'était possible. Le fléau saisit par la main de Dieu, qui sera jeté dans le feu, a été pris, *ab aquilone*. De là il s'insinue et pénètre en cent lieux divers, et trouve partout des éléments qui opèrent, pensent et parlent de la même manière.

" Au milieu des fureurs d'une si grande tempête, crions au Seigneur d'augmenter notre foi, d'accroître notre vigueur pour arriver au salut, et soyez assurés qu'il répondra : *Nolite timere ; Ecce ego vobiscum sum*

" Vous, en attendant, persévérez dans l'entreprise chrétienne à laquelle vous vous êtes dévoués. Efforcez-vous de conseiller, de propager non seulement l'abstention des œuvres serviles, mais aussi la sanctification des fêtes par l'assistance au saint Sacrifice, l'élevation de l'esprit, la lecture de quelques livres instructifs, l'audition de la parole divine, par l'accomplissement de quelque œuvre de charité, sans que tout cela empêche de prendre quelque honnête récréation.

" Poursuivez courageusement l'œuvre chrétienne et ne vous préoccupez pas de certains abolissements par lesquels on voudrait empêcher le bien et parfois le repousser par les sarcasmes et les railleries.

" En attendant, que Dieu vous fortifie par sa bénédiction, et que cette bénédiction descende sur vous, sur vos familles, sur vos biens.

" *Benedictio Dei, etc.* "

— La spoliation que la Sacrée Congrégation de la Propagande a subie dans ces derniers temps, continue à occuper l'opinion publique. Tous les journaux catholiques démontrent la flagrante injustice et l'inqualifiable iniquité dont les autorités italiennes se sont rendues coupables en s'emparant des biens de la Propagande.

De leur côté les journaux libéraux essaient de réfuter les

raisons péremptoires données par les publications catholiques. Mais tous leurs arguments pour légitimer un tel forfait ne peuvent réussir à donner le change sur l'iniquité de cet acte.

" Vous avez tort de vous plaindre, dit l'*Opinion*, la vente des biens de la Propagande et leur conversion en rentes sur l'Etat, loin de vous être nuisible, va au contraire vous enrichir. Ainsi la villa de Montalto ne vous rapportait jusqu'ici que 6,000 francs ; le produit de sa vente placé en rentes sur l'Etat vous en rapportera 20,000. Il en sera de même pour les autres biens, et vos revenus se trouveront, par le fait, plus que doublés. "

Le gouvernement italien est bien bon de travailler ainsi à enrichir l'Eglise ; c'est dommage qu'il soit obligé de recourir au vol pour faire cette bonne action. Mais les mensonges ne coûtent pas aux journaux dévoués à Victor-Emmanuel. D'abord il est faux que la villa de Montalto ne rapporte que 6,000 francs à la Propagande ; cette somme ne représente que le revenu des terres ; reste le palais qui était occupé pendant l'été par les élèves du Collège de la Sacrée Congrégation.

Puis il est encore faux que le produit de la vente produira 20,000 francs de revenu. D'abord l'acheteur de ces biens ne donne que 30,000 francs sur son prix d'achat, le reste est payable en 18 ans ; sur ces 30,000 la Propagande ne reçoit que 5 par cent, ou 1,500 francs la première année ; enfin le gouvernement retient sur cette rente de 1,500 francs un impôt de 30 par cent ou 450 francs ; il ne reste donc à la Propagande que 1,050 francs ; il y a loin de là au revenu de 6,000 francs qu'elle recevait de la location des terres de la Villa Montalto.

D'ailleurs, en supposant même que, par cette vente, les revenus de la Propagande fussent augmentés ; ce qui est complètement faux, cela n'empêche pas l'acte du gouvernement italien d'être une infamie, un vol sacrilège. Les gouvernements n'ont pas plus que les simples particuliers le droit de s'emparer du bien d'autrui. Les journaux sectaires auront beau accumuler raisons sur raisons, ils n'empêcheront jamais le vol d'être le vol ni le gouvernement d'être un spoliateur.

— Le gouvernement prussien, poussé par le désir et l'espérance impie de baillonner l'Eglise et de faire taire les sentiments religieux des catholiques allemands, avance toujours dans la persécution qu'il a inaugurée contre l'Eglise. D'après une feuille dévouée à Bismarck, le gouvernement prussien aurait résolu de soumettre les processions et les pèlerinages à une surveillance plus rigoureuse, et d'ordonner aux autorités de combattre les abus en appliquant les lois avec énergie. On ne pourra organiser sans autorisation préalable de la police que les processions ou pèlerinages qui peuvent être considérés comme véritablement traditionnels, et il faudra qu'ils soient organisés dans les proportions habituelles. Dans le cas où l'autorisation de la police serait nécessaire, cette autorisation ne sera accordée que si les processions ou pèlerinages projetés ne comportent aucun danger pour la tranquillité publique.

— Le dernier numéro du *Métis* contient des détails intéressants sur la réélection de M. Louis Riel, comme membre de la Chambre des Communes pour le Comté de Provencher.

Nos lecteurs verront par l'article que nous reproduisons du *J. étis* que la population de Provencher ne faillit pas à son devoir, qu'elle maintient sa confiance en M. Riel et qu'elle n'en veut pas d'autre que lui pour soutenir ses droits devant la Chambre fédérale. Les amis quand même du ministère actuel seront sans doute choqués de cette persistance des métis à élire un homme que le fanatisme grit

et le servilisme libéral ont réussi à faire chasser du Parlement pendant la dernière session; mais tous les canadiens que l'esprit de parti n'aveugle pas reconnaîtront que les métis, en agissant comme ils viennent de le faire, n'ont fait qu'accomplir les exigences du plus pur patriotisme.

Voici l'article du *Métis*:

"Les électeurs de Provencher avaient promis de réélire M. Riel; ils ont tenu parole. Nos adversaires les accuseront sans doute d'un entêtement aveugle et irréflecti. Pour nous, nous voyons autre chose dans cet acte, qu'une folle opiniâtreté. C'est, à notre avis, une revendication sérieuse et calme de droits politiques et constitutionnels. C'est enfin, l'expression légitime du désir de tout un corps électoral que l'on voudrait dépouiller d'un juste privilège.

"Les formalités de la présentation ont eu lieu à la résidence de M. P. Delorme, M. P. P. Il y avait là un nombre considérable d'amis de M. Riel. Et rien ne faisait prévoir l'ombre même d'une opposition, lorsque tout à coup, l'on vit arriver M. J. Berthelet, qui présenta à l'Officier-Rapporteur un bulletin de présentation. Le commissaire, agent de Bruce et autres du même accabit, voulut poser la candidature du Dr. Bown.

"M. LeComte, Officier-Rapporteur, inspecta soigneusement les papiers de M. Berthelet, qu'il soumit ensuite à l'interrogatoire de rigueur. Finalement, il refusa d'accepter le bulletin pour les raisons suivantes:

"1o. Parce que ce bulletin ne contenait pas le nombre légal et nécessaire de noms d'électeurs;

"2o. Parce que le porteur ne pouvait jurer que ceux dont les noms étaient inscrits sur ce bulletin, avaient droit de vote, ni qu'ils avaient signé en sa présence, ni, enfin, que le consentement du candidat avait été signé en sa présence.

"M. Riel fut, en conséquence, élu par acclamation.

"M. Berthelet était le seul, au milieu de cette nombreuse assemblée, qui fût hostile à l'élection de Riel."

Concours agricole de la Société d'agriculture du Comté de Kamouraska

Ce concours pour le meilleur choix d'animaux a eu lieu à St-Paschal-judith, le 10 septembre.

Favorisés par un beau temps, les cultivateurs de toutes les parties du Comté se sont rendus en grand nombre sur les lieux du Concours qui a été fort remarquable, surtout au point de vue de l'exposition de l'espèce chevaline. Les Directeurs, pour cette partie importante d'une exposition, ont obtenu un véritable succès.

Il y a eu soixante et six entrées pour l'espèce chevaline, comme suit: Étalons 2 ans et au dessus, 3 entrées; Étalons 3 ans, 5; Étalons 2 ans, 6; poulains un an, 2; poulains 3 ans, 6; poulains 2 ans, 8; poulains de bât, 16; poulains de 1 an, 7; juments, 16.

L'Hon. E. Panet de Québec et M. Elz. Pelletier de la Rivière-du-Loup étaient juges pour cette division.

M. Hypolite Paradis de St. André, M. le Dr. Tétu et M. Auguste Casgrain de la Rivière-Ouelle ont obtenu les premiers prix.

L'exposition des bêtes à cornes, sans être nombreuse, présentait cependant quelques beaux animaux de différentes races.

M. Louis Bois de St. Jean Port-Joli et M. Auguste Lafard de Milet étaient juges pour cette division.

M. Hypolite Paradis, M.M. Pierre Pelletier et George Richard de St. Paschal, M. Cyprien Dionne de la Rivière-Ouelle, et M. Joseph Roy de Ste. Anne de la Pocatière, ont obtenu les premiers prix.

Le département de l'espèce ovine ne comptait que cinquante moutons. Le Révd M. Bégin de St. Paschal, M. Cyprien Dionne et Hypolite Paradis ont obtenu les premiers prix.

L'espèce porcine ne présentait rien de bien saillant; elle était

d'ailleurs peu nombreuse; 15 sujets, dont 3 truies avec portée.

Le nombre des exposants eut été peut-être plus nombreux si, d'après les observations que nous avons entendu faire sur les lieux, le prix d'entrée était moins élevé. Cela empêche un grand nombre de cultivateurs de concourir; aussi voyons-nous à peu près tous les ans à cette exposition les mêmes exposants et les mêmes primes. Plusieurs sociétés d'agriculture fixent leur prix d'entrée au concours à deux piastres, et un plus grand nombre de cultivateurs en profitent.

Il était deux heures de l'après-midi lorsque les prix furent distribués aux compétiteurs heureux. Puis la foule se dispersa: le plus grand nombre pour assister à une course. Les Directeurs de la Société, les juges et quelques invités allèrent prendre part à un dîner offert par la Société et préparé par M. N. McNeil, marchand de St. Paschal. Ce dîner a été hautement apprécié quant au choix des mets et à leur préparation. On nous a informé que plusieurs sociétés au Champagné y ont été bues et que des discours pathétiques sur l'agriculture y ont été prononcés.

Plantation des arbres fruitiers et arbustes

Monsieur le Rédacteur,

Pour être utile aux personnes qui possèdent des vergers, ou qui en veulent établir, je vous adresse les renseignements suivants que vous pourrez insérer dans la *Gazette des Campagnes*, si vous le jugez convenable.

Plantation des arbres fruitiers.—Pour planter il faut au préalable avoir défoncé le terrain à deux ou trois pieds de profondeur et avoir fait les trous au moins un mois à l'avance, en ayant soin de séparer la bonne de la mauvaise terre; les trous doivent avoir deux pieds de côté et de un à deux pieds de profondeur, suivant la force des arbres que l'on veut planter.

Si l'on plante à l'automne, l'opération doit se faire du 1er au 10 octobre; il faut mettre quatre poignées de fumier bien pourri au fond du trou (le fumier pailleux engendrant des vers qui font pourrir les arbres), puis deux poignées de terre végétale, bien égaliser; placer le sujet très droit, les racines bien écartées dans leurs directions naturelles, pour qu'elles ne se gênent pas; faire glisser encore quatre poignées de terre végétale par-dessus et bien égaliser, la fonder légèrement avec le pied pour tasser la terre autour des racines; ajouter quatre poignées de fumier bien pourri et remplir le trou avec n'importe quelle terre. Planter solidement un tuteur à côté du sujet, et qui le dépassera de deux pieds au moins; l'y assujettir solidement au moyen d'un lien en bois, ayant soin de placer un bouchon de paille entre le lien et l'écorce pour éviter qu'elle ne soit écorchée.

Le tuteur est nécessaire pour la reprise de l'arbre, car il empêche le balancement.

En plantant les arbres greffés en écusson, il faut tourner cette greffe dans le vent le plus fort: ce qui la colle au sujet, tandis que le contraire pourrait l'en détacher.

Première taille.—Avant de planter les arbres, il faut examiner les racines avec attention; en retrancher une partie s'il y en a trop, couper toutes celles endommagées par l'arrachage ou le transport un pouce au-dessus des machures, en biseau et en-dehors de manière que le bont porte bien sur la terre en les plantant; faire semblablement pour les racines charnues et ôter une partie du chevelu lorsqu'il y en a beaucoup, les arbres et arbustes ne reprenant que par un petit chevelu blanc qui se forme au bont des racines et des cheveux.

Deuxième taille.—À l'automne suivant, le rameau produit par l'œil de dehors sera coupé à six pouces de sa naissance, sur un côté de côté en autant avec l'ongle les yeux du dedans et du dehors. Cette taille a pour objet d'obtenir les branches de charpente. Pour cela l'arbre plein-vent ne se taille pas.

Entretien des arbres.—Pour entretenir les arbres plein-vent, il faut les fumer à une verge tout autour, faire du guéret au pied et renfermer le fumier dans la terre, arracher constamment l'herbe qui croît dans l'espace indiqué, ne pas laisser pousser des rejetons au pied des arbres, couper les gourmands de la tige et des branches, ôter le bois sec, maintenir l'intérieur de l'arbre strictement vide pour que l'air et les rayons solaires y pénètrent. Lorsque les branches vives sont parallèles ou qu'elles se croisent,

retrancher les plus faibles et cautériser la plaie avec de la cire à greffer pour éviter les épanchements de la sève.

Gadelliers et grosseilliers.—Pour avoir ces arbustes et les garantir des chenilles, il faut planter dans les premiers jours d'octobre des tiges uniques d'un an ou deux au plus. Après les avoir taillés en pointe, sur une longueur d'un pouce de deux côtés le troisième faisant triangle avec les deux premiers, et conservant son écorce, enfoncer la tige de quatre pouces en terre, ôter soigneusement avec l'ongle tous les yeux bourgeons ou petites branches qui existeront au moment de la plantation ou qui pousseront par la suite, et ce sur une longueur de quinze pouces à partir de la surface de la terre jusqu'à la première branche.

L'automne suivant on coupera de deux pouces de long et au près d'un œil le bout du sujet planté l'année précédente et ainsi tous les ans, jusqu'à ce que l'arbuste ait atteint quatre à cinq pieds de haut.

On coupera tous les ans le bois mort et les rejetons des branches et de la tige. Tous les ans, vers le quinze mai, on enduira de goudron sur une longueur de six pouces entre la terre et les premières branches, la tige qui aura été conservée unique. On visitera de temps à autre ces arbustes, pour renouveler le goudron et ôter les chenilles prises au piège lorsque aussitôt leur éclosion elles montent dans les branches pour manger les feuilles des gadelliers ou grosseilliers.

C. ROUSSILLON, horticulteur.

Québec, Septembre 1874.

Nourriture des bêtes bovines

Bien nourrir le bétail coûte ; le mal nourrir coûte plus encore. La ration doit être calculée sur le poids, l'âge et la nature du travail de l'animal. Les bêtes laitières recevront des aliments plus aqueux, c'est-à-dire qui contiennent le plus d'eau ;—les bêtes de travail recevront des aliments nourrissants ;—les bêtes à l'engrais des aliments les plus nutritifs.

Bœufs. Dans le temps des ouvrages, on donnera aux bœufs beaucoup plus de foin que de paille, et même un peu de son et d'avoine avant de les faire travailler. En été, si le foin manque, on leur donnera de l'herbe fraîchement coupée, ou bien de jeunes pousses et des feuilles de frêne, d'orme, de chênes, etc., mais en petite quantité ; l'excès de cette nourriture qu'ils aiment beaucoup, leur cause quelquefois un pissement de sang. La luzerne, le sainfoin, la vesce, soit en vert, soit en sec, les navets, les pommes de terre, sont aussi de très-bons aliments pour les bœufs. Les herbes des prairies naturelles ou artificielles, sont les meilleurs aliments que l'on puisse donner aux bœufs.

La valeur des aliments est augmentée par une bonne préparation. Les animaux ne doivent jamais être nourris exclusivement de racines ; un tel régime les affaiblit et leur occasionne des diarrhées rebelles.

Le foin ne doit jamais composer toute la ration du bétail ; mais il doit toujours y figurer pour une partie ; on donnera le foin aux bêtes de travail, le regain aux bêtes de lait et d'engrais, la paille ne sera jamais donnée seule. Seule, la paille est un très-mauvais fourrage et le plus cher de tous.

Les fourrages, la paille surtout, devront être hachés en partie, et mieux encore détrempés.

La régularité dans la distribution de la nourriture est une condition indispensable. Les heures des repas, de même que la ration, doivent être réglées. Le vert ne sera donné que par petites portions à la fois. On peut mêler la paille avec le fourrage vert, en hachant le tout ensemble.

Le cultivateur doit veiller à ce qu'aucune plante vénéneuse ne soit mêlée aux fourrages ; tels sont : la ciguë, l'ellébore, l'aconit, la belladone, la jusquiame, la morelle, la mercuriale, la renouée ou poivre d'eau, le coquelicot, la renouée scélérate, etc.

Vaches.—Il n'est pas indispensable que les vaches aillent paître aux champs ; elles peuvent donner beaucoup de bon lait sans sortir de l'étable, lorsqu'elles y sont bien nourries et bien soignées ; pourtant la nourriture qu'elles mangent aux champs et l'exercice qu'elles y prennent sont favorables à leur santé et à leur production, surtout si elles sont conduites dans des pâturages abondants.

La régularité du repas de la vache nourrie à l'étable et la variété des aliments sont utiles à sa santé.

Il est difficile de déterminer la quantité de nourriture nécessaire à chaque vache. On arrive peu à peu à reconnaître quelles sont les bêtes les plus gourmandes et les plus timorées.

Les aliments à es, foin ou paille, quand ils sont donnés sans mélange, nourrissent mal, et ont l'inconvénient d'amener la constipation ; le poil des bêtes devient terne, sec et comme brûlé ; le lait est peu abondant et le beurre qu'on obtient est d'un goût peu agréable, sans couleur et d'une conservation difficile.

Pendant tout l'été, c'est-à-dire depuis la fin du printemps jusqu'au commencement de l'automne, les plantes vertes sont la nourriture ordinaire des vaches. Pendant le reste de l'année on leur donne des racines dont on varie les sortes, et qu'on mêle aux fourrages secs.

La vache à lait est celle qui, à la fin de l'hiver, a le plus besoin de faire usage de plantes vertes ; elle aime beaucoup les tiges succulentes du trèfle incarnat. Le seigle en vert, l'escourgeon, lui fournissent au commencement du printemps d'excellentes rations. Les vesces, la luzerne, les regains, etc., forment la nourriture de l'arrière-saison.

Pendant l'hiver on donne à la vache laitière la coupe des regains et la paille d'avoine, etc. ; des soupes faites avec des eaux grasses ; on mêle à ces soupes des pelures de patates et des légumes quelconques du son et toutes sortes d'herbes. La betterave doit être donnée avec quelques ménagements, car elle convient mieux à l'engraissement qu'à la production du lait. Les patates crues favorisent plus que les patates cuites, la sécrétion du lait.

Une vache laitière doit boire fréquemment et abondamment ; elle boit avec plaisir les résidus de laiterie, le lait de beurre, le petit lait.

Les fourrages, même les plus aqueux, auxquels on mêle, dans de petites proportions, les plantes aromatiques, contractent le goût et la saveur de ces plantes, et parfument agréablement le lait et le beurre.

Parmi les plantes que les vaches trouvent dans les champs, les unes sont favorables à la production du lait, tels sont : le trèfle rampant, la moutarde blanche, la bistorte, l'aspérule odorante, le sainfoin des montagnes, la chicorée, le pissenlit, etc. ; d'autres diminuent la sécrétion du lait, telles que : les renouées, les euphorbes, l'aconit, l'ellébore, la morelle noire, etc.

Lorsqu'on veut faire passer les vaches de la nourriture sèche à la nourriture verte, il est prudent de mêler, dans une proportion chaque jour croissante, du fourrage sec et du fourrage vert. Une transition brusque exposerait les vaches à la diarrhée.—J. CLEMENT.

Petite Chronique

Nouvelle fromagerie à St. Etienne de Beauharnois.—Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que M. Narcisse Leclaire, U. J. Robillard député aux Communes pour Beauharnois ainsi que plusieurs cultivateurs riches et influents de la paroisse de St Etienne, doivent établir bientôt dans cette paroisse, une manufacture de fromage. L'idée d'une aussi belle entreprise devra nécessairement, nous l'espérons du moins, rencontrer l'adhésion de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de cette paroisse en particulier et recevra nous n'en doutons pas une prompte exécution.

Le pays ne sera véritablement prospère que lorsque ses habitants pourront à l'aide de l'industrie et des manufactures se procurer tous les aliments et les autres choses nécessaires à leur entretien. Succès à ces amis dévoués du progrès du pays.

Chemin de fer international et Mégantique.—La compagnie de ce chemin fait actuellement décharger à Lennoxville, des chars du Grand Tronc, une quantité considérable de li-secs, et l'on s'attend d'une manière très certaine que, vu l'activité et l'énergie déployées par les Directeurs de cette compagnie, le chemin sera en opération vers la fin de Novembre prochain, jusqu'à Bury. Honneur donc et félicitation à ces hommes dévoués, qui travaillent avec tant de courage et persévérance au bon succès de cette entreprise, dont le public en général, Lennoxville et Sherbrooke

en particulier, devront si grandement bénéficier

Les ours.—Les ours continuent d'infester les voisinages des forêts de la rive nord. On en a vu plusieurs à Champlain et dans les paroisses voisines. Les chasseurs leur font une guerre à outrance. A Ste. Flore onze de ces terribles animaux ont été tués depuis quelques jours, M. Ant. Dupont un des habitants de cette paroisse en a tué 4 pour sa part; M. O. Hébert, 3; M. Ol Sauvageu 2; MM. J. Grenier et Giguère, chacun un.

L'invasion de ces hôtes terribles menace de devenir un fléau pour les populations qui sont dans le voisinage des forêts. On donne pour raison que ces animaux souffrent une véritable famine vu le manque complet des fruits qui leur servent généralement de nourriture.—*Journal des Trois-Rivières.*

Tremblement de terre.—Nous avons senti une légère secousse de tremblement de terre, à Ste. Anne de la Pocatière, dimanche dernier sur les dix heures du matin. La même secousse s'est fait sentir à la Rivière-Ouelle. Cette secousse paraissait venir du Nord et n'a duré que quelques secondes.

RECETTES

Remède contre les différentes affections des pommiers et pruniers

Toutes branches éclatées par la neige, le verglas ou le vent, doivent être coupées avec soin le plus près possible, puis graissées par la plaie avec l'onguent de *saint-Fiacre* mélangé de ventins de blé ou d'avoine, et recouverte d'une couche de glaise.

Tout arbre dont le tronc est pourri par suite de la pénétration de l'eau doit être nettoyé; il faut enlever tout le bois pourri, autant que possible, et boucher les trous ou fentes avec l'onguent de *St.-Fiacre* et la glaise.

A tout arbre qui a des chancres, il faut couper la partie chancreuse jusqu'à l'écorce et le bois fin, chercher à extirper le ver rongeur et cotériser la plaie de la manière indiquée précédemment, en ayant bien soin de reboucher les fentes qui se font dans la glaise jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Pour les arbres dont l'écorce est mousseuse, rugueuse ou noire, il faut les laver avec un lait de chaux vive.—C. ROUSSILLON.

Destruction des kermès et des tigres sur les arbres fruitiers

Les kermès (communément appelés poux) naissent, vivent et meurent sur les branches des arbres, s'y répandent et s'y multiplient avec une rapidité étonnante, causent le plus souvent la mort des arbres. Elles sont collées si intimement le long des branches qu'elles semblent faire corps avec l'écorce. Aussi, quelques naturalistes les ont-ils pris pour des véritables tubercules, ne pensant pas qu'un corps immobile, qui paraît insensible et qui ressemble si peu à un animal, pût être un insecte. La coque du kermès est petite, allongée; sa couleur est le brun roussâtre plus ou moins foncé. Ces insectes sont disposés par groupe plus ou moins nombreux sur l'écorce, serrés les uns contre les autres, et quelquefois les uns sur les autres, ayant la partie antérieure dirigée dans tous les sens; ils se tiennent collés sur l'épiderme des branches. Il est très-répandu dans les Etats de l'Est, surtout dans ceux qui bordent le lac Michigan. C'est à peine si on trouve un seul arbre qui en est exempt. Ces insectes ont été transportés de ces endroits dans notre pays; et, si l'on ne prend pas des mesures pour les détruire, on peut être sûr de voir périr les arbres de nos vergers.

Voici un remède que nous indique M. Roussillon:

- Savon noir ou potasse.... 1 livre,
- Chaux vive..... 4 livres,
- Urine..... 5 pintes,
- Eau..... 15 pintes.

Augmenter ou diminuer ces proportions suivant le nombre des arbres, et pulvériser toutes les parties qui en sont atteintes, or: que la végétation est arrêtée.

Les tigres, autre espèce verte qui se place sur les branches et dessous des feuilles, se détruisent par le même remède.

DEMANDE D'EMPLOI COMME FERMIER

UN fermier, ayant plusieurs années d'expérience dans la culture améliorée et ayant obtenu un diplôme de l'École d'agriculture de Ste. Anne, sur les différents cours de cette institution, désire obtenir de l'emploi comme Fermier.

Il est possesseur d'un bon nombre d'animaux par-nyrshire qu'il pourrait amener sur la ferme que l'on voudra lui confier.

S'adresser pour cela au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière.

CHAMBRE PROVINCIALE DES NOTAIRES

AVIS est par les présentes donné que M. THOMAS PELLETIER, de KAMOURASKA, Comté de Kamouraska, se présentera devant la Chambre Provinciale des Notaires, à sa Séance du Sept Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, au lieu ordinaire des séances, à onze heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

H. A. A. BRAULT, Notaire,
D. S. C. P. N. M.

Montréal, 9 Septembre 1874.

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE

PAR HUBERT LARUE

Le soussigné informe M. M. les Commissaires d'Ecoles, ainsi que les Instituteurs et les Institutrices que l'Editeur-Imprimeur a fait, à la librairie de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière, un dépôt de ce "Petit Manuel d'Agriculture" qui sera vendu au même prix qu'à Québec et à Montréal, à savoir: 10 centins (12 sous) l'exemplaire, 6 chelins la douzaine.

FIRMIN H. PROULX, Imprimeur-libraire.



CONTRAT DE LA MALLE

DES Soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 16 OCTOBRE

prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, douze fois par semaine, aller et retour, entre

KAMOURASKA et ST. PASCHAL,

depuis le PREMIER JANVIER prochain.

Des notices imprimées contenant des informations relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc, aux Bureaux de Poste de Kamouraska et de St. Paschal, et au Bureau du Soussigné,

WM. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,

Québec, 28 août, 1874.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 13 Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividends.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

Les paroissiens de Ste. Anne et des environs qui désireraient obtenir une Police d'Assurance sur la vie, pourront s'adresser directement à

FIRMIN H. PROULX, Agent local.

COLLEGE COMMERCIAL-INDUSTRIEL

DE

St. Michel de Bellechasse.

Les Directeurs de ce célèbre établissement informent respectueusement le public qu'ils ont fait des améliorations considérables à leur Maison, et se sont assuré les services de deux Professeurs éminents.

Le Pensionnat, sous la direction et la surveillance de MM. Robichaud et Drapeau, tous deux recommandables par leur longue expérience dans l'enseignement, et pour les Diplômes Académiques et Sciences qu'ils ont obtenus, offre aux parents qui désirent assurer une bonne éducation Commerciale à leurs enfants, une haute garantie de succès.

Le prix de la pension est de \$7 par mois. Les classes s'ouvriront le Premier de Septembre prochain.

Pour l'avantage des élèves, qui seront d'origines différentes, les deux langues française et anglaise y seront également cultivées et parlées alternativement. MM. les Cultivateurs qui l'honoreront, auront la facilité de passer leurs produits si on a soin de les offrir avant que l'approvisionnement soit fait.

S'adresser à

M. G. ROBICHAUD,

Collège de St. Michel, Bellechasse.

AUJOURD'HUI, 1er AOUT,

S'OUVRENT LES

NOUVEAUX MAGASINS

DE

ARTHUR DION,

36, rue de la Couronne, et 156, rue des Fossés.

Exposition générale de Nouveaux Effets d'Épiceries tout récemment achetés.

L'encouragement si libéral que M. ARTHUR DION a reçu par le passé dans la ligne de commerce qu'il continue aujourd'hui lui donne la certitude que le public viendra avec empressement visiter son nouvel Établissement. Les nombreuses pratiques qu'il a acquises pendant vingt années qu'il a fait le commerce d'épiceries ont toujours été reçues avec politesse et servies avec

promptitude. Aujourd'hui le service se fera avec encore plus de diligence et gratuitement dans la ville, aux gares de chemins de fer, aux bateaux à vapeur et aux quais des goëlettes.

M. Dion est aujourd'hui plus que jamais en mesure d'offrir des articles de premier choix. Tous les Effets d'Épiceries qu'il met en vente sont nouveaux et viennent d'être achetés sur les marchés d'Europe, des États-Unis et du Canada.

Il ne mentionne aucun article en particulier, car tous les consommateurs savent parfaitement qu'ils trouveront toujours chez lui tout ce dont ils peuvent avoir besoin.

Québec, 1er août 1874.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisson	50 "
Le domino rose.....	Arago	50 "
Né t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvaire.....	Helmis	50 "
Alyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....		50 "
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble corsier.....	Henriot	35 "
Chanson d'été.....	Rujès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la mentense.....	Henriot	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passiez, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Bérat	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boissière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière. — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de.. GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H PROCH

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique,

11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.